

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D35-2016

Séance du 28 avril 2016 – Convocation du 18 avril 2016

Compte rendu affiché le 6 mai 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO.

Absents représentés

Laurent BUFFARD par Alain GOJON, Michel MATHEY par Gilbert PETITJEAN, Maria DA SILVA PIRES par Claire POINT, Marc GRAZIANA par Marc RODRIGUEZ, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI, Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public – Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

Dans le cadre de la Loi de Finances 2016, le Gouvernement a décidé de soutenir l'investissement local des communes et des intercommunalités, grâce à un fonds de soutien à l'investissement d'un milliard d'euros. Cette mesure vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local. Le fonds de soutien est réparti comme suit :

- 500 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissements définies entre l'État et les communes et les intercommunalités. Ces priorités concernent la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles.
- 300 M€ dédiés au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centre.

Au titre de la première enveloppe de 500 M€, la commune de Neuville-sur-Saône souhaite présenter un dossier de demande de subvention pour la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public. L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) a été adopté par le Conseil Municipal le 28 janvier 2016. Suite au diagnostic réalisé par le cabinet DEKRA, ce projet estimé à 419 742 € HT est réparti sur 5 ans, de 2016 à 2020. Une partie des travaux sera effectuée en régie par les agents communaux pour un montant estimatif de 30 691 €, et 389 051 € seront des dépenses réelles d'investissement. Une marge de 10 % a été ajoutée à ce chiffrage, ce qui amène le coût prévisionnel des travaux d'investissement à 427 956 € HT. En effet, le chiffrage des travaux, réalisé par le bureau de contrôle DEKRA, a été fait d'après un logiciel qui ne prend pas en compte la spécificité du terrain et la particularité des bâtiments. Il convient donc de prévoir une marge de 10 % de travaux supplémentaires. Cette opération est prête à être lancée avec un démarrage des travaux en juillet 2016 dans les établissements scolaires. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Financement	Montant HT	Taux
État : Fonds de soutien à l'investissement public local	342 365€	Taux sollicité de 80%
Autofinancement	85 591€	20% + TVA
TOTAL	427 956€	

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- CONSIDERANT que les travaux de mise aux normes d'accessibilité des Établissements Recevant du Public sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du fonds de soutien à l'investissement public local,
- CONSIDERANT l'opération d'équipement « 90 – Accessibilité »,
- VU le budget primitif 2016,
- **APPROUVE le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,**
- **SOLLICITE une subvention de l'État au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local à hauteur de 80 % du montant des travaux d'investissement HT soit 342 365 €,**
- **S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet sous peine de renoncer à la subvention,**
- **S'ENGAGE à engager les travaux avant le 31 décembre 2016,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 avril 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/05/2016

- Publication ou affichage le 02/05/2016

Valérie GLATARD, Maire.



HÔTEL DE VILLE

Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuillesursaone.fr
accueil@mairie-neuillesursaone.fr

